

Charte informatique et internet du Collège

- La présente charte a pour objet de **définir les règles d'utilisation des moyens et systèmes informatiques** à usage pédagogique du collège Sainte Anne. Elle s'inscrit dans le cadre des lois en vigueur ci-dessous :

- ✚ Loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 « informatique, fichiers et libertés
- ✚ Loi N° 78-753 du 17 juillet 1978 sur l'accès aux documents administratifs
- ✚ Loi N° 85-660 du 3 juillet 1985 sur la protection des logiciels
- ✚ Loi N° 88-19 du 5 janvier 1988 relative à la fraude informatique
- ✚ Loi N° 92-597 du 1er juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle)

1. Champ d'application de la charte

Les règles et obligations ci-dessous énoncées s'appliquent à toute personne, autorisée à utiliser les moyens et systèmes informatiques à usage pédagogique du collège Sainte Anne de Sebourg.

2. Conditions d'accès au réseau informatique du collège

L'outil informatique et l'accès au réseau Internet sont **réservés aux activités pédagogiques, aux recherches documentaires**, à la formation et à la communication à finalité éducative de l'établissement.

Chaque utilisateur se voit attribuer **un compte** et choisit **un mot de passe** qui lui permet de se connecter au réseau du collège. Le compte informatique est strictement personnel et inaccessibles :

- ✚ Chaque utilisateur est **responsable** de l'utilisation qui en est faite.
- ✚ Il s'engage à ne pas communiquer ce mot de passe à une tierce personne.
- ✚ Il s'engage également à ne pas essayer de s'approprier des comptes ou des droits d'autrui.

3. Respect des règles de déontologie informatique

Chaque utilisateur s'engage à respecter **les règles de la déontologie informatique** qui interdisent:

- ✚ De **masquer sa véritable identité** : c'est l'interdiction de l'anonymat pour tous message ;
- ✚ De s'approprier le mot de passe d'un autre utilisateur ;
- ✚ D'altérer des données ou d'accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs du réseau ;
- ✚ De porter atteinte à **l'intégrité morale** d'un autre utilisateur ou à sa sensibilité par l'intermédiaire de messages, de textes ou d'images provocantes ;
- ✚ D'interrompre ou de perturber le fonctionnement normal du réseau ou des systèmes informatiques ;
- ✚ D'apporter des fichiers, logiciels... de l'extérieur ;
- ✚ De modifier la configuration du système, des fichiers... ;
- ✚ D'enregistrer des fichiers sur un disque dur (c :\ ou « Mes documents » de la machine) sans autorisation ;
- ✚ D'ouvrir, copier, effacer ou modifier les fichiers d'autrui ;
- ✚ D'utiliser des supports amovibles (CD, clé USB, disquettes) personnels sur le réseau sans autorisation ;
- ✚ D'éteindre les ordinateurs sans autorisation ;
- ✚ D'imprimer des documents sans autorisation ;
- ✚ D'installer des logiciels sans autorisation ;
- ✚ De faire une copie d'un logiciel commercial ;
- ✚ De copier des fichiers images ou sons sans autorisation ;

Et par conséquent :

- ✚ **signaler tout problème technique** aux personnes responsables. Toutes détériorations décelées pendant une séance pouvant être reprochées et imputées à l'utilisateur du matériel qui sera alors passible de sanctions.
- ✚ La règle est que l'utilisateur est **responsable du matériel confié.**
- ✚ Les administrateurs du réseau informatique peuvent être conduits à effectuer des investigations à tout moment sous réserve du respect des libertés individuelles.

4. Conditions spécifiques à Internet

Chacun est **responsable de ses écrits.**

L'utilisateur d'Internet s'engage :

- ✚ À ne consulter Internet que pour la recherche qu'il a précisée ;
- ✚ À ne consulter aucun site ou ne diffuser **aucun document immoral**, à caractère **raciste, xénophobe, pornographique...** ;
- ✚ À ne pas utiliser des groupes de discussion, chat, forum, news, blog... sauf dans le cas d'une activité pédagogique dûment spécifiée et contrôlée par un enseignant ;
- ✚ En cas d'utilisation de la messagerie ou d'un **forum** de discussion, **à respecter les règles de la « Netiquette »**. (Tout abus de langage, toute atteinte à la personne, toute usurpation d'identité ou utilisation abusive du nom et/ou de l'adresse de l'établissement seront sanctionnés ;
- ✚ À ne télécharger aucun logiciel sans autorisation ;
- ✚ À ne se livrer à aucun acte de piratage ou autres activités illicites.

5. Sanctions

Le non-respect des conditions de la charte entraînera **des sanctions proportionnelles à la gravité de la faute**, allant de l'avertissement à l'interdiction définitive d'accès au matériel informatique, à la suppression des comptes (ou de droits), voire à l'exclusion provisoire ou définitive de l'établissement, **indépendamment des sanctions pénales** prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

6. Condition d'accès

L'accès aux espaces informatiques est soumis **à l'acceptation et à la signature de la présente charte par l'élève et par ses parents.**